

La Société Générale lance SOGE INNOVATION Evolution 1 et SOGE INNOVATION Evolution 2 Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Pour répondre aux attentes de ses clients, la **Société Générale lance aujourd'hui 2 nouveaux FCPI : SOGE INNOVATION Evolution 1 et SOGE INNOVATION Evolution 2**. La commercialisation se déroulera jusqu'au 16 décembre 2003 au plus tard (ou jusqu'à ce que le montant maximum de collecte soit atteint).

La commercialisation simultanée de 2 FCPI gérés par 2 entités distinctes permet aux particuliers :

- d'accéder à l'expertise de deux **spécialistes du capital risque : SG AM Alternative Investments (Groupe SG AM) et LCF Rothschild Venture Partners** ;
- de **diversifier leur patrimoine** dans des actifs innovants, avec des perspectives de plus-values élevées à long terme (*), tout en bénéficiant **d'avantages fiscaux importants**.

Les FCPI des générations précédentes, proposés par la Société Générale, étaient investis principalement sur de jeunes sociétés des secteurs de pointe : la Société Générale innove en lançant une nouvelle génération de FCPI qui présente 2 particularités :

- la part soumise aux critères d'innovation n'est plus investie uniquement en sociétés non cotées mais également en sociétés plus matures cotées sur des marchés liés à l'innovation, ces dernières visant à aboutir à une réduction du risque global,
- le champ d'intervention de ces nouveaux FCPI est élargi à tous les secteurs innovants des industries traditionnelles et non plus uniquement au seul secteur des nouvelles technologies.

(*) toutefois, en raison du risque lié à ce type d'investissement, nous recommandons de limiter les placements dans des FCPI à 5% du patrimoine financier.

CONTACTS

SOCIETE GENERALE

Jérôme FOURRE
+33(0)1 42 14 25 00
Joëlle ROSELLO
+33(0)1 42 14 58 39
Stéphanie CARSON-
PARKER
+33(0)1 42 14 95 17
Sophie PEQUIGNET
+33(0)1 41 45 97 13

COMM/PRS

Tour Société Générale
92972 Paris-La Défense
cedex
France

Fax +33(0)1 42 14 28 98

www.socgen.com

SOCIETE GENERALE

Société Anonyme au capital
de 537 712 831,25 EUR
552 120 222 RCS PARIS



GROUPE

SOGE INNOVATION Evolution 1 se distingue tout particulièrement car l'actif du fonds est investi à hauteur de 60% dans des entreprises matures évoluant dans les secteurs de l'industrie traditionnelle (non cotées ou cotées, labellisées ANVAR – Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) ayant de fortes perspectives de croissance reposant sur le développement de produits innovants. Les investissements se focaliseront sur des entreprises ayant entamé leur cycle de développement dans des secteurs tels que l'énergie, l'environnement, la chimie et les matériaux, la mécanique, le textile, et l'agro-alimentaire.

La part de l'actif non soumise aux critères d'innovation (40%) sera investie à hauteur de 50 % en OPCVM de taux et 50 % en OCPCVM actions, de manière à réduire le risque de portefeuille. Les investissements privilégieront les valeurs (actions, obligations et titres assimilés) européennes.

Enfin, les liquidités en attente d'affectation seront placées en OPCVM monétaires.

La société de gestion (SG AM Alternative Investments), présente depuis 1998 sur le créneau de l'innovation, est assistée d'un comité consultatif. Composé d'au moins 3 représentants de la société de gestion et de personnalités choisies pour leur compétence en matière de capital risque, il vise à optimiser les orientations de gestion du FCPI et à sélectionner rigoureusement les entreprises.

SOGE INNOVATION Evolution 2 présente quant à lui la particularité de consacrer 25% maximum de l'actif relevant des critères d'innovation à des investissements dans des entreprises de l'Espace Economique Européen, hors France. Le fonds est diversifié sur 3 principaux secteurs d'activité (technologies de l'information, sciences de la vie, industries et services), et non plus uniquement sur les seuls secteurs de la nouvelle économie.

La fiscalité privilégiée des FCPI SOGE INNOVATION Evolution 1 et SOGE INNOVATION Evolution 2

✓ **Lors de l'investissement**, les souscripteurs bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 25% du montant investi (droit d'entrée inclus), l'année de la souscription, plafonnée à 3 000 euros pour les célibataires, veufs ou divorcés, et à 6 000 euros pour les couples mariés soumis à imposition commune.

✓ **Lors de la cession**, les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt (mais soumis aux prélèvements sociaux).

Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, tout souscripteur doit conserver ses parts pendant une durée minimum de 5 ans.

Seuls 3 cas de force majeure autorisent une sortie anticipée sans pénalité :

- licenciement du porteur ou de son époux(se)⁽¹⁾,
- invalidité du porteur ou de son époux(se)⁽¹⁾⁽²⁾,
- décès du porteur ou de son époux(se)⁽¹⁾

Toutefois, les droits de sortie resteront dus dans tous les cas.

(1) soumis à imposition commune

(2) invalidité correspondant au classement dans les 2^{ème} ou 3^{ème} catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

**Principales caractéristiques de SOGE INNOVATION Evolution 1
et SOGE INNOVATION Evolution 2**

	<i>SOGE INNOVATION Evolution 1</i>	<i>SOGE INNOVATION Evolution 2</i>
<i>Valeur liquidative d'origine</i>	1000 €	1000 €
<i>Souscription minimale</i>	5000 € (hors droit d'entrée)	5000 € (hors droit d'entrée)
<i>Durée de placement recommandée</i>	6 ans ou plus	6 ans ou plus
<i>Durée de vie du fonds</i>	9 ans ou plus	9 ans maximum
<i>Périodicité de la valeur liquidative</i>	Mensuelle les 6 1ères années, hebdomadaire au-delà	Mensuelle
<i>Droit d'entrée</i>	5%	5%
<i>Droit de sortie</i>	5% maximum jusqu'à la fin de la 6 ^{ème} année 4% maximum jusqu'à la fin de la 7 ^{ème} année 3% maximum jusqu'à la fin de la 8 ^{ème} année Néant au-delà	5% maximum jusqu'à la fin de la 6 ^{ème} année, Néant au-delà
<i>Commission de gestion/an</i>	3,60% TTC de l'actif net	3,60% par an net de toutes taxes**
<i>Commission dépositaire/an</i>	0,12% TTC	0,12% TTC
<i>Société de gestion</i>	SG AM Alternative Investments (Groupe SG AM)	LCF Rothschild Venture Partners
<i>Code ISIN</i>	FR0010004820	FR0010009878
<i>Information des porteurs</i>	Semestrielle	Semestrielle

** Calculée sur la base de la somme des souscriptions pour les 3 premiers exercices puis sur la base de l'actif net.